Service de lunettes de protection avec correction

Page d'informations

Au moins 50 % de tous les employé(e)s de 40 ans portent aujourd'hui des lentilles ou des lunettes. Lors de la réalisation de travaux dangereux, ils ont donc besoin de lunettes de protection avec une correction individuelle.

Depuis quelques temps, la grande majorité des services en charge de la sécurité dans l'industrie fournit gratuitement des lunettes de protection avec correction à ces employés, conformément à la norme DIN EN 166.

La procédure à suivre pour obtenir des lunettes de protection corrigées est extrêmement simple et économique !
Il existe un tarif fixe pour les verres unifocaux et un pour les verres progressifs.

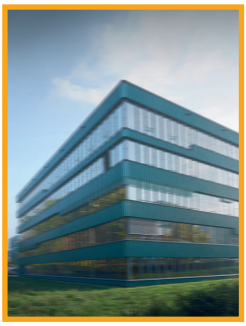

Ici vous voyez la photo sans lunettes de protection corrigées.

Brütsch/Rüegger Tools vous envoie un lot de lunettes de protection. Vous et vos employés pouvez ainsi les essayer confortablement dans le cadre de votre activité.

Dès que vous avez trouvé une paire de lunettes qui vous convient, prenez une photo de face de votre visage avec les lunettes choisies.

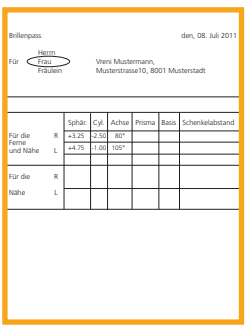

Brillenpass — den, 08. Juli 2011

Für Herrn / Frau / Fräulein — Vreni Mustermann, Musterstrasse10, 8001 Musterstadt

		Sphär	Cyl.	Achse	Prisma	Basis	Schenkelabstand
Für die Ferne und Nähe	R	+3.25	-2.50	80°			
	L	+4.75	-1.00	105°			
Für die Nähe	R						
	L						

La photo et l'ordonnance de l'opticien sont envoyées par e-mail à Brütsch/Rüegger.

Vous recevez vos lunettes dans un étui portant votre nom dans un délai d'env. 3 – 4 semaines.

Maintenant, vous pouvez travailler en étant bien protégé, avec une vue parfaite.

Vos avantages d'un seul coup d'oeil :

- Définition facile, rapide et sûre des données numériques
- Économies de temps de travail et de coûts ; l'enregistrement peut être effectué à tout moment.
- Commande par voie électronique, par e-mail.
- L'intégralité du processus, de la saisie des données à la commande, est prise en charge par vous, dans vos locaux.
- L'employé ne doit pas quitter son poste de travail.
- Transparence de coûts

Vidéo « Lunettes de protection correctrices individuelles »
https://youtu.be/hcOgbNf-FIw